

## **AVIS AU PUBLIC**

## ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE

## AU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'EGUILLES:

## Arrêté SU N° 6/2016 du 19 Décembre 2016

Les caractéristiques principales du projet sont :

- Orientations N° 1 : Eguilles un développement urbain maitrisé, un cadre de vie préservé et créer une nouvelle centralité au quartier des Jalassières.
- ightharpoonup Orientation  $N^\circ$  2 : Préserver et mettre en valeur les richesses du territoire.
- ➤ Orientation N° 3 : Maintenir et diversifier les activités économiques.

Par Ordonnance du Tribunal Administratif, en date du 7 Novembre 2016, Monsieur Philippe MAGNUS a été désignée en tant que Commissaire Enquêteur et Monsieur Jacques DALIGAUX a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie d'Eguilles – salle de réunion du 2<sup>ème</sup> étage - Place Gabriel Payeur à Eguilles :

- Du Vendredi 20 Janvier 2017 au Mercredi 22 Février 2017
- Du Lundi au Vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, et de 13 h 30 à 17 h 30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, afin soit d'en consigner ses observations sur le registre d'enquête publique, ou de les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur, sous la référence ci-après :

Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de d'Eguilles Direction de l'Urbanisme Place Gabriel Payeur 13510 EGUILLES

e-mail: urbanisme@mairie-eguilles.fr

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences, à la Mairie d'Eguilles  $-2^{\text{ème}}$  étage droite, salle de réunions, aux dates et heures suivantes, les :

$\triangleright$	Vendredi 20 Janvier 2017	de 8h30 à 12h30
$\triangleright$	Jeudi 26 Janvier 2017	de 13h30 à 17h30
	Lundi 30 Janvier 2017	de 13h30 à 17h30
	Jeudi 2 Février 2017	de 8h30 à 12h30
	Mardi 7 Février 2017	de 13h30 à 17h30
	Mercredi 15 Février 2017	de 8h30 à 12h30
	Mercredi 22 Février 2017	de 13h30 à 17h30

A la suite de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, une fois transmis au Maire seront tenus à la disposition du public. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.